

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

7 NOVEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M^{me} Claudine Laforge Clouâtre , mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
M. Tomy Boucher , agent de développement
M. Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

M. Tomy Boucher agit à titre de secrétaire de la réunion.

11-12-381A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté et d'ajouter au point 18 F) « Montant à recevoir pour les municipalités très dévitalisées »;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur le préfet fait rapport de la « Journée de la ruralité » organisée le 2 novembre 2012 par le Ministère (MAMROT) ainsi que Solidarité rurale du Québec à Duchesnay, permettant aux organismes du monde rural d'observer le chemin parcouru par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et les conditions de son renouvellement par le gouvernement du Québec.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2012.

11-12-382A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2012 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

11-12-383A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question n'est posée.

11-12-384A

Budget 2013 (version 4) – En préparation en prévision de son adoption au conseil des maires du 28 novembre 2012.

Le C. A. poursuit l'étude et l'analyse des prévisions budgétaires 2013.

Le C. A. prend acte du document de travail n^o 4 du Budget 2013, comprenant les différents postes et fonctions pour chacun des services et activités de la MRCT, incluant le traitement du personnel (salaires des employés).

Ce projet « Budget 2013 » est transmis d'avance aux maires et mairesses, dans le but de recevoir de leur part les suggestions et commentaires avant son adoption prévue le 28 novembre 2012.

11-12-385A

Budget 2013

Modalité de répartition aux municipalités de la compensation au recyclage de Recyc-Québec 2012 (effective 2010-2011).

Mise en situation

Il est prévu que Recyc-Québec versera à la MRC de Témiscamingue un montant de 773 124 \$ à titre de compensation de la collecte sélective pour les années 2010 et 2011. Suite aux pourparlers entre la MRCT et les villes de Témiscaming et Ville-Marie, le C. A. proposera au conseil des maires dans le cadre du Budget 2013 une répartition, comme suit :

- Part des municipalités : 82,13 % = 634 966,74 \$
- Part de la MRCT au Budget 2013 : 17,87 % = 138 157,26 \$

Ces argents seront versés en deux versements (2012-2013) selon les modalités de Recyc-Québec.

Recommandation :

Étant donné la délégation de compétence à la MRCT en gestion des matières résiduelles, le C. A. réitérera également au conseil des maires et aux municipalités locales qu'à l'avenir les compensations 2012 et subséquentes sont versées à la MRCT.

11-12-386A

Nouvelle tarification – Procédure de vente pour non-paiement de taxes.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que les honoraires applicables pour la vente pour non-paiement de taxes soient établis, comme suit, à compter de l'année 2013 :

A	Pour l'ouverture de tout dossier, pour toute lettre recommandée ou certifiée, les frais prévus au tarif suivant	25 \$
B	Pour chaque certificat de vente	20 \$
C	En plus des frais prévus en « A », par dossier compris dans la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, qui est transmise au Bureau de la publicité des droits, cet honoraire comprend la procédure jusqu'au jour de la vente pour non-paiement de taxes sauf les frais fixés en « D » pour le certificat d'adjudication	40 \$
D	Pour chaque certificat d'adjudication	40 \$
E	Pour l'exercice d'un droit de retrait pour les frais prévus au Code municipal	20 \$
F	De plus, tous les autres frais fixés et déboursés nécessaires à la vente pour non-paiement de taxes seront applicables à chacun des immeubles, tels les frais de poste, les avis publics, les frais de publication, le Bureau de la publicité des droits et autres	Coût réel

La vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes a lieu à la MRCT le 2^e jeudi du mois de mars de chaque année.

11-12-387A

Transport collectif « Le Baladeur » – Budget 2013 et demande au ministère des Transports une contribution financière de 100 000 \$.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec une contribution au montant de 100 000 \$ pour le financement des activités du transport collectif du Témiscamingue – « Le Baladeur » pour l'année 2013, répartis comme suit :

Le Baladeur			
Prévisions budgétaires			
1^{er} janvier au 31 décembre 2013			
Revenus		Dépenses	
Contribution MTQ	100 000 \$	Salaires et services de bureau	37 000 \$
Contribution du milieu (MRCT et partenaires)	38 250 \$	Frais de représentation	1 000 \$
Parts des usagers	12 750 \$	Fournitures de bureau et frais postaux	1 200 \$
Revenu d'intérêt	0 \$	Téléphone et Internet	1 500 \$
		Formation	500 \$
		Honoraires professionnels	2 200 \$
		Promotions	2 000 \$
		Loyer	3 500 \$
		Assurances	550 \$
		Adhésion et permis	200 \$
		Frais bancaires	300 \$
		Développement – Projets de transport	76 800 \$
		Contrat de transport	24 250 \$
Total (revenus)	151 000 \$	Total (dépenses)	151 000 \$

11-12-388A

Opposition à la réforme du régime d'assurance-emploi proposé par le gouvernement fédéral.

Attendu que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

Attendu que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

Attendu que le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

Attendu que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

Attendu que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

Attendu que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

Attendu que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

Attendu que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région;
- ❖ D'exiger du gouvernement fédéral d'être consulté sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

11-12-389A

Travaux du Comité municipal de Laniel (TNO) dans le cadre du programme du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2012.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve les dépenses du Comité municipal de Laniel pour la réfection d'un ponceau sur le chemin Baie McAdam, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Coût total des travaux : 2 192,04 \$

Montant de la subvention : 2 000,00 \$

- ❖ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin « Baie McAdam » dont la gestion incombe à la MRCT (Comité municipal de Laniel) et que le dossier de vérification a été constitué.

11-12-390A

Chemin Baie McAdam – TNO Laniel.

Une pétition datée du 17 octobre 2012, signée par des résidents utilisant le chemin Baie McAdam, est présentée par le préfet. Cette pétition demande que le Comité municipal de Laniel gratte et nivelle le chemin au moins sept fois par an.

Considérant que les besoins d'entretien du chemin McAdam sont bien réels;

Considérant que la sécurité publique des résidents de ce chemin est compromise, comme en témoigne un récent refus des services de premières lignes de s'aventurer sur ce chemin;

Considérant que le chemin est en TNO Laniel et que le Comité municipal de Laniel est informé de la situation;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De collaborer avec le Comité municipal de Laniel pour acquérir le chemin Baie McAdam, estimé à 12,8 km, appartenant au Ministère (MRN), ainsi que le verbaliser;
- ❖ De travailler ensemble au développement d'un plan quinquennal d'amélioration du chemin, comprenant les ressources techniques et financières requises à cette fin.

11-12-391A

Réclamation aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie concernant le service de la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière pour l'année 2011-2012.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ De réclamer aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie, les montants suivants pour la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière pour l'année 2011-2012 :
 - Belleterre : 4 720,28 \$
 - Témiscaming : 37 609,58 \$
 - Ville-Marie : 16 077,44 \$

N. B. : Facturation selon l'entente en vigueur, c'est-à-dire coût réel plus 10 %.

11-12-392A

Versement au Pacte rural 2011.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la transaction suivante au Pacte rural :
 - Projet Aventures Obikoba à Rémigny
 - Montant autorisé : 15 000,00 \$
 - Montant à payer : 5 757,08 \$ (1^{er} versement)
 - Réalisations :
 - ⇒ Site Web et logo
 - ⇒ Promotion estivale
 - ⇒ Planification

11-12-393A

Demandes de commandite.

- 1) École Rivière-des-Quinze de Notre-Dame-du-Nord : 250 \$. Gala reconnaissance juin 2013 (persévérance) :

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un montant de 250 \$ à l'École Rivière-des-Quinze de Notre-Dame-du-Nord.

Ce montant s'inscrit dans la volonté de la MRC de Témiscamingue de verser 1 000 \$ / an pour soutenir les projets en persévérance scolaire au Témiscamingue. Ce montant est réparti également aux quatre écoles secondaires sur le territoire.

- 2) Projet de mini-tracteur de tire de l'Université Laval (présenté par M. Danik Sarrazin de Duhamel-Ouest) :

La demande est refusée.

- 3) Centre jeunesse, gala reconnaissance :

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un montant de 250 \$ au Centre jeunesse pour l'organisation d'un gala reconnaissance.

11-12-394A

Transfert de poste budgétaire 2012.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le transfert de poste budgétaire 2012, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<u>Aménagement</u>		
➤ Bien-être des employés	48 \$	
➤ Déplacement du personnel (incluant 3 agents)	603 \$	
➤ Colloque et congrès (formation)	526 \$	
➤ Photocopieur couleur	640 \$	
➤ Tour Abitibi	2 338 \$	
➤ Parc Opémican	10 465 \$	
➤ Gestion de l'eau	894 \$	
⇒ Immobilisations		2 000 \$
⇒ Entretien de locaux et des équipements		1 221 \$
⇒ Divers (représentation)		5 500 \$
⇒ Forêt De Chez Nous		6 793 \$
Sous-total	15 514 \$	15 514 \$
<u>Sécurité incendie</u>		
➤ Téléphone	425 \$	
⇒ Déplacements		425 \$
Sous-total	425 \$	425 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Évaluation		
➤ Bien-être des employés	49 \$	
➤ Assurances	135 \$	
➤ Photocopieur couleur	860 \$	
⇒ Entretien de locaux et des équipements		1 044 \$
Sous-total	1 044 \$	1 044 \$
Administration générale		
➤ Bien-être des employés	44 \$	
➤ Formation	120 \$	
➤ Assurances	23 \$	
➤ Entretien de locaux et des équipements	1 137 \$	
➤ Photocopieur couleur	611 \$	
⇒ Réception (représentation)		1 935 \$
Sous-total	1 935 \$	1 935 \$
Programme d'habitation		
➤ Bien-être des employés	64 \$	
➤ Poste	96 \$	
➤ Téléphone	42 \$	
➤ Entretien de locaux et des équipements	925 \$	
➤ Photocopieur couleur	167 \$	
⇒ Divers		250 \$
⇒ Surplus 2011		1 044 \$
Sous-total	1 294 \$	1 294 \$
Édifice		
➤ Assurances	60 \$	
➤ Taxes et compensations	65 \$	
➤ Entretien ménager	3 509 \$	
⇒ Électricité et chauffage		3 634 \$
Sous-total	3 634 \$	3 634 \$
ANNULATION COMPTE À PAYER		
➤ Ressources forestières et agricoles		25 000 \$
➤ Centre d'archives		5 250 \$
⇒ Compte à payer Fournisseurs	30 250 \$	0 \$
Sous-total	30 250 \$	30 250 \$

11-12-395A

Contribution (25 \$ / employé) au souper de Noël du personnel de la MRCT.

Le souper de Noël du personnel de la MRCT aura lieu le 30 novembre 2012.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 675 \$ représentant 25 \$ par employé soit accordé pour le souper de Noël du personnel de la MRCT.

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

11-12-396A

Le C. A. prend acte du rapport mensuel d'activités, du 15 septembre 2012 au 15 octobre 2012 ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT, en date du 30 septembre 2012.

11-12-397A

Autorisation pour formation du personnel sur les « médias sociaux ».

Considérant que les médias sociaux sont de plus en plus présents dans nos interactions quotidiennes;

Considérant que les médias sociaux représentent maintenant un important outil pour diffuser de l'information;

Considérant l'accessibilité des médias sociaux et l'importance d'en faire un usage éthique, qui correspond aux valeurs de l'organisation;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la formation sur les médias sociaux prévue le 4 décembre prochain. Cette formation s'adresse à tous les employés de bureau de la MRC et vise à faire connaître comment se servir des médias sociaux, et comment les utiliser de manière éthique.

Prévision : 1 125 \$ – Partenaire prévu : Emploi-Québec (à confirmer).

11-12-398A

Embauche de personnel au service d'évaluation.

Considérant le poste actuellement vacant au service d'évaluation;

Considérant les besoins à combler afin de répondre aux demandes du gouvernement et des municipalités;

Considérant le départ prochain de M^{me} Christelle Rivest pour son congé maternité;

Considérant l'acceptation par M^{me} Caroline Gauthier de l'offre de remplacer M^{me} Christelle Rivest;

Considérant les offres d'emplois publiées en bonne et due forme;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche afin de combler les postes disponibles, comme suit :

- 1) Technicien géomatique et en évaluation : Zouber Aidel :

Date d'entrée en fonction : 19 novembre 2012.

Salaire annuel : 35 882 \$.

2) Technicien géomatique et en évaluation : Olivier Ballard :

Date d'entrée en fonction : 7 janvier 2013.

Salaire annuel : 38 638 \$ à l'embauche, 40 386 \$ après probation et évaluation de rendement.

3) Agente de soutien en évaluation : Caroline Gauthier :

Date d'entrée en fonction : 26 novembre 2012.

Les mêmes conditions salariales s'appliquent.

❖ D'autoriser l'embauche d'un agent de développement, en remplacement de M^{me} Caroline Gauthier, et ce, pour un an.

Le C. A. prend acte que M^{me} Caroline Gauthier a accepté de travailler pour le service d'évaluation sur une base de quatre jours / semaine et conserve une journée pour assurer le suivi de ses dossiers de développement pour une période d'un an. Au retour de M^{me} Rivest, M^{me} Gauthier retrouve l'intégralité de ses fonctions à titre d'agente de développement.

11-12-399A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 septembre au 15 octobre 2012		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 875,76 \$
Arnaud Warolin	Préfet	4 041,56 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 850,60 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 385,30 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 246,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	52 178,29 \$
--	--------------

Rémunération des maires	5 810,83 \$
-------------------------	-------------

CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTIONS	MONTANT
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1201297	CENTRE DU CAMION MABO	INVENTAIRE PIÈCES CAMION	783,05 \$
C1201301	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES ACCESSOIRES 31-08-2012	477,24 \$
C1201320	S.A.A.Q.	IMMATRICULATION CAMION FORD	253,40 \$
C1201321	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP SEPT. 2012	8 623,13 \$
C1201322	AGRITIBI R.H. INC.	FILTRE, CHARGEUR COMPACT	408,26 \$
C1201323	ARBRONORD INC.	PIÈCES CAMIONS	147,71 \$
C1201341	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	RELEVÉ ACHAT POUR BROYEUR	3 819,86 \$
C1201342	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES ACCESSOIRES 30-09-2012	664,51 \$
C1201343	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL 30-09-2012	2 143,72 \$
C1201347	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL 20-09-2012	320,00 \$
C1201348	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL 30-09-2012	531,31 \$
C1201349	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL 30-09-2012	2 587,60 \$
C1201361	LETTAGE FRANS GAUTHIER	LETTAGE 2 PORTES CAMION	118,42 \$
C1201371	PNEUS GBM	PNEUS CAMION	137,92 \$
C1201373	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL MACHINERIES	1 965,90 \$
C1201379	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL 30-09-2012	322,03 \$
C1201382	TEMLAC LTÉE	PIÈCES CAMIONS 30-09-2012	435,42 \$
C1201386	VERMEER CANADA INC.	PIÈCES TAMIS HINGE DOOR	431,15 \$
C1201395	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	PIÈCES CAMIONS	405,90 \$
C1201397	DISTRIBUTION PRAXAIR	OXYGÈNE K. ÉCOCENTRE	85,94 \$
C1201400	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL 30-09-2012	5 282,44 \$
C1201405	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	DIESEL 30-09-2012	459,61 \$
C1201414	RADIO-COM JBM INC.	RADIO LOCATION OCT.	289,74 \$
C1201421	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL 30-09-2012	3 598,08 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1201286	MARSEILLE EXTINCTEUR	INSPECTION ÉCOCENTRE 20-08-12	430,13 \$
C1201287	MULTILAB DIRECT	ÉCHANTILLON COMPOST	472,55 \$
C1201289	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT AOÛT 2012	9 795,64 \$
C1201293	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 28-08-2012 (634-2233)	110,87 \$
C1201326	BOLDUC DANIEL	DÉPL. 03-09, 10-09	29,16 \$
C1201329	C.R.E.A.T.	PROMOTION RÉDUCTION DÉCHET	400,00 \$
C1201334	CKVM	FERMETURE ÉCOCENTRE	174,39 \$
C1201335	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE OCTOBRE	91,93 \$
C1201350	GAUDET MICHAËL	DÉPL. 07-08 AU 14-08-2012	556,45 \$
C1201354	LA COOP VAL-NORD	POUBELLE SUR ROUE	598,32 \$
C1201356	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 11-09-2012	2 063,34 \$
C1201370	PLASTI-BAC INC.	ROUE + BOUCHON REMPLACEMENT	1 034,78 \$
C1201372	PÉTRIN RICHARD	DÉPL. 10-08 AU 25-09-2012	172,44 \$
C1201375	SANQUIP INC.	O RING, REPAIR KIT	415,59 \$
C1201380	T.S.C. INC.	T-SHIRT, CASQUE, LUNETTE SÉCURITÉ	2 507,79 \$
C1201384	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS	13 962,97 \$
C1201388	VILLE DE TÉMISCAMING	CONTENEUR ACIER 40 VERGES	5 500,00 \$
C1201399	HOME HARDWARE	TRAPPE À SOURIS	25,25 \$
C1201402	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUPÉRATION RDD	634,97 \$
C1201406	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R. PLANTE SEPT.	64 376,48 \$
C1201408	NOUVEAUTÉS LETANG INC.	BOTTES SÉCURITÉ STEVEN R.	218,44 \$
C1201417	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT SEPT. 2012	10 448,87 \$
C1201423	HYDRO-QUÉBEC	ÉCOCENTRE AOUT-SEPT. 2012	1 100,25 \$
EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE			
C1201313	TRANSPORT H.P. ROYER 2008 INC.	DÉPLACER ROULOTTE	5 173,88 \$
C1201404	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	RECONNECTER ROULOTTE	457,00 \$
C1201411	PRODUITS ÉTANG.CA LTÉE	POUR AÉRATEUR COMPOST	515,09 \$
C1201416	SERGÉ RÉNOVATION	AMEN. RAMPE SÉCURITÉ	10 575,84 \$
C1201422	SYSTÈMES BCBF INC.	SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PESÉE	627,20 \$

CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTIONS	MONTANT
PACTE RURAL			
C1201336	COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ MULTIRESSOURCE	PACTE RURAL 2012 2E VERS.	7 450,44 \$
PROJET VOLET II			
C1201275	A.R.B.R.E.	PROJET 896-12 VOLET II	1 490,01 \$
C1201280	GIROUX LUC	PROJET 875-12 VOLET II	5 392,15 \$
C1201284	LAROCHELLE ROBERT	PROJET 862-12 VOLET II	8 933,35 \$
C1201294	ASS. DES RIVERAINS DU LAC BOOTH	PROJET 820-11 VOLET II	11 000,00 \$
AVENIR ENFANTS			
C1201283	LABELLE SOPHIE	DÉPL. 18-09-2012	12,25 \$
C1201288	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	AVENIR ENFANTS - TRANSPORT	29,98 \$
QUÉBEC EN FORME			
C1201296	C.S.L.T.	QUÉBEC EN FORME - MATÉRIEL	500,00 \$
C1201298	COMITÉ DE DIVERSIFICATION	TECH. EN LOISIR QUÉBEC EN FORME	4 360,50 \$
C1201306	GAUTHIER MANON	DÉPL. 29/08,19-24-26/09	159,32 \$
C1201311	PIDABAN CHILDCARE CENTER	QUÉBEC EN FORME À GUIGUES	80,70 \$
C1201330	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	FORMATION QUÉBEC EN FORME	250,00 \$
C1201407	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	SAINES HABITUDES DE VIE	2 508,18 \$
COMITÉ AGRICOLE			
C1201364	MINISTRE DES FINANCES	FORMATION MONIA + PIERRETTE	150,00 \$
C1201396	CORRIVEAU PIERRETTE	REMB. INSCRIPTION COLLOQUE	327,22 \$
COMMISSION CULTURELLE			
C1201295	BROUILLARD CLAUDINE	FONDS COMMISSION CULTURELLE	103,48 \$
C1201299	COUTURE RÉAL	FONDS COMMISSION CULTURELLE	22,00 \$
C1201339	COUTURE RÉAL	DÉPL. COMM. CULTUREL 28-09	39,78 \$
C1201357	LACHAPELLE AMY	DÉPL. COMM. CULTUREL 24-09	15,57 \$
C1201368	NADEAU CHRISTINE	DÉPL. COMM. CULTUREL 24-09	17,46 \$
C1201387	VILANDRÉ MARCELLE	DÉPL. COMM. CULTUREL 24-09	35,91 \$
PROGRAMMES HABITATION			
C1201303	FAY RITA	SUBV. PRU	8 967,00 \$
C1201310	LUPIEN-BERGERON JEANNETTE	SUBV. LAAA	2 123,00 \$
C1201325	BERGERON JEANNETTE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1201327	BOYER MARC	SUBV. RÉNOVILLAGE	5 000,00 \$
MRCT - DIVERS			
C1201273	9092-5447 QUÉBEC INC.	BATTERIE - ÉCLAIRAGE URGENCE	137,91 \$
C1201274	9229-7597 QUÉBEC INC.	ENT. 2 SYSTÈMES VENTILATION	208,96 \$
C1201276	ROY ANNIE	REMB. PETITE-CAISSE 20-09-2012	159,28 \$
C1201277	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	RÉFECTION CHEMIN DU SKI	19 579,95 \$
C1201278	CONSULTATION A+	TRADUCTION TEXTE CALENDRIER	49,60 \$
C1201279	DUFAULT DANIEL	COLLOQUE AARQ 12-13-14/09	1 124,66 \$
C1201281	JOURNAL LE CONTACT	OFFRE EMPLOI - INGÉNIEUR	159,36 \$
C1201282	LA FABRIQUE DE GEPETTO	TABLETTE BUREAU PRÉFET	68,99 \$
C1201285	MARIE-ISABELLE GIRARD	PHOTO CADRE PRÉFET	140,00 \$
C1201290	TACT INTELLIGENCE CONSEIL	PARC OPÉMIKAN	921,68 \$
C1201291	ÉDITIONS YVON BLAIS	LOI FISCALITÉ MUN. MAJ 36	115,40 \$
C1201292	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1ER AU 15 SEPT. 2012	12 695,64 \$
C1201300	CÔTÉ MAXIME	DÉPL. 20/07, 26-26/09	246,02 \$
C1201302	DUFAULT DANIEL	DÉPL. 26-27/06,12/07,14/08,26/09	455,10 \$
C1201304	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE POSTE	89,28 \$
C1201305	GAUTHIER CAROLINE	DÉPL. 21/08,10-11-18-20-25-27/09	387,30 \$
C1201307	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 11-18-27-28 SEPT.	125,19 \$
C1201308	LE BALADEUR DU TÉMIS.	CONTRIBUTION SERVICES 2012	22 425,00 \$
C1201309	LEMAY MARCELLE	CADEAU PLUS BEAU VILLAGE VM	250,00 \$
C1201312	ROY SYLVIE	CADEAU PLUS BEAU VILLAGE VM	24,40 \$
C1201314	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC	FORMATION PIWASEHA 10-10-12	459,90 \$
C1201315	WAROLIN ARNAUD	REMB. KM CREAT	326,80 \$
C1201316	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT OCT À DEC. 2012	2 277,06 \$
C1201317	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	DAS FÉDÉRALES SEPT. 2012	11 048,67 \$
C1201318	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 30 SEPT. 2012	13 163,43 \$

CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTIONS	MONTANT
C1201319	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 01-09-2012 (RÉSEAU)	2 616,32 \$
C1201324	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 31-08 AU 01-10-2012	799,40 \$
C1201328	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 3 OCTOBRE 2012	129,35 \$
C1201331	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	3E VERS. DÉV. ÉCONOMIQUE	22 554,00 \$
C1201332	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	INSCRIPTION MEMBRES	459,90 \$
C1201333	CHAMPAGNE - BELLEHUMEUR, ASSOCIÉS	VÉRIFICATION COMPTABLE 2011	22 420,13 \$
C1201337	CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ	3E VERS. CONTRIBUTION 2012	18 500,00 \$
C1201338	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	BORDEREAU DE PAIE ÉLECTRONIQUE	114,98 \$
C1201340	DE FIL EN AIGUILLE	COUTURE VÊTEMENT TPI	13,80 \$
C1201344	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS MUNICIPALITÉS	201,00 \$
C1201345	G.I.R.A.T.	COÛT ANNUEL RISQ + GIRAT	10 496,41 \$
C1201346	GALERIE SCRATCH	ESTAMPE AMÉ. BUREAUX	170,00 \$
C1201351	GIRONNE LYNE	DÉPL. 12-03, 20-09 AU 30-09-12	222,16 \$
C1201352	JACQUES MONIA	DÉPL. 05-09 AU 01-10-2012	111,80 \$
C1201353	JOURNAL LE CONTACT	AVIS EMPLOI ÉVALUATION	273,33 \$
C1201355	LA JOYEUSE BOUFFE	RENCONTRE DG	397,38 \$
C1201358	LAROCHELLE STÉPHANE	REMB. COÛT PERMIS	20,00 \$
C1201359	LE REFLET	AVIS GESTIONNAIRE PROJET	1 817,75 \$
C1201360	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN OCTOBRE	3 712,74 \$
C1201362	MARTIN & LEVESQUE INC.	VÊTEMENTS TPI	142,11 \$
C1201363	MARTINEAU, DAOUST, BOULIANNE, PELLETTIER	DOSSIER CONGÉDIEMENT EMPLOYÉ	431,16 \$
C1201365	MINISTRE DES FINANCES	2E VERS. SÛRETÉ DU QUÉBEC	22 402,00 \$
C1201366	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	3E VERS. PINCE DÉSIN.	2 222,00 \$
C1201367	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	3E VERS. PINCE DÉSIN.	2 222,00 \$
C1201369	PANIERS DE NOËL DU TÉMISCAMINGUE	PANIERS DE NOËL - ALBUM	500,00 \$
C1201374	S.S. FORESTERIE	ACHAT PEINTURE	109,54 \$
C1201376	SERVICES EXPLORATION ENR.	SERVICE INCENDIE	666,85 \$
C1201377	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	CHARGEUR NIMH, RACCORD USB	654,83 \$
C1201378	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	3E VERS. PROMOTION TOURISTIQUE	20 000,00 \$
C1201381	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	DÉPLACEMENT 28-07-2012	12 860,58 \$
C1201383	TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	MOBILISATION 2015 A. WAROLIN	143,72 \$
C1201385	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC	FORMATION PIWASEHA - MONIA	229,95 \$
C1201389	VILLE DE VILLE-MARIE	3E VERS. PINCE DÉSINC.	2 222,00 \$
C1201390	WAROLIN ARNAUD	DÉPL. 23-06 AU 25-09-2012	900,00 \$
C1201391	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT COPIE SEPT. 2012	673,67 \$
C1201392	BELL MOBILITÉ	CELULLAIRES SEPTEMBRE 2012	248,47 \$
C1201393	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVES OCTOBRE	6 081,85 \$
C1201394	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ SEPT.	1 050,15 \$
C1201398	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. COLLOQUE ATPIQ 4-5 OCT	1 683,19 \$
C1201401	LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	AVIS GEST. PROJET, AGENT ÉVAL.	241,45 \$
C1201403	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	CODE + LOIS MUNICIPALES	189,00 \$
C1201409	PITNEY BOWES	CONTRAT 01-10 AU 31-12-2012	692,56 \$
C1201410	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBREUSE PRÉPAYÉ	1 149,75 \$
C1201412	PROVIGO DE VILLE-MARIE	RELEVÉ ACHAT 30-09-2012	62,58 \$
C1201413	PUBLICATIONS CCH LTÉE	DROIT MUNICIPAL MAJ 21	330,75 \$
C1201415	SADC DU TÉMISCAMINGUE	INSCRIPTIONS PROXIMITÉ (6)	120,00 \$
C1201418	SERVICES EXPLORATION ENR.	FRAIS TRANSPORT SSI	7,76 \$
C1201419	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT OCTOBRE 2012	1 740,81 \$
C1201420	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	FORUM 1-2-3ARNAUD WAROLIN	287,44 \$
C1201424	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 19-09-2012 (MRCT)	877,42 \$
	TOTAL		488 543,88 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 novembre 2012.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

11-12-400A

GAMME – 24 novembre 2012 – Maximisation des services municipaux. Demande permis d'alcool.

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M^{me} Caroline Gauthier à présenter, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour un permis de réunion afin d'offrir aux participants un cocktail en fin de journée. Le coût d'un tel permis est de 41 \$.

11-12-401A

Services de proximité – SDT – Colloque 27 octobre 2012.

Le C. A. prend acte que la journée s'est très bien déroulée, qu'il y a eu une belle participation des mairesses et des maires du Témiscamingue puisque dix étaient présents. Les résultats du colloque seront discutés lors de rencontres subséquentes du Comité de la planification stratégique du Témiscamingue.

11-12-402A

Offre de l'UPA pour équipement pouvant servir aux services incendies.

L'UPA a acheté un équipement « GET » qui sert au sauvetage d'urgence. L'UPA souhaite donner cet équipement à un service incendie au Témiscamingue, mais aucun pompier n'est formé pour l'utiliser. Le C. A. demande à ce que cette offre soit ramenée à la prochain rencontre du Comité de sécurité publique pour suivi approprié.

11-12-403A

Plastique de ferme.

Les producteurs du Témiscamingue souhaitent une collecte par mois de leur plastique de ferme. Le CAGE recommande pour sa part une collecte deux fois par année.

Il existerait également une problématique au niveau de la Coop Val-Nord, qui récupérerait seulement les plastiques achetés à la Coop. La MRC procédera aux vérifications en ce sens.

Le C. A. s'en remet au conseil des maires pour ce qui est de donner suite aux recommandations du CAGE.

Certificat de conformité.

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 96-09-2012 adopté le 9 octobre 2012 (second projet) – zonage).

11-12-404A

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Considérant que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur pour agrandir la zone Rm 109 (maisons mobiles);

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 96-09-2012 adopté le 9 octobre 2012 (second projet) – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives aux nouvelles porcheries (RCI, article 7.25), aux dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et aux dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Lorrainville est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 96-09-2012 soumis par la municipalité de Lorrainville ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 96-09-2012 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 9 octobre 2012 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 16 octobre 2012

11-12-405A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 595 adopté le 9 octobre 2012 – zonage).

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Considérant que la Ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour exiger une superficie minimum de 83 mètres carrés pour les bâtiments principaux dans la zone de villégiature (V2) Baie Thompson;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 595 adopté le 9 octobre 2012 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la Ville de Témiscaming est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 595 soumis par la Ville de Témiscaming ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 595 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 9 octobre 2012

Date de réception à la MRCT : 18 octobre 2012

11-12-406A

Projet de mémoire de la MRC dans le cadre de l'étude par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) des projets de réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.

Il est proposé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'élaboration d'un mémoire, en régie interne, concernant les aires protégées au Témiscamingue dans le cadre des travaux du BAPE prévus en région dans les prochains mois.

Faits saillants du mémoire :

- 1) Compte tenu du programme de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et de la future politique sur les forêts de proximité, que le ministère des Ressources naturelles transfère à la MRC tous les revenus (baux de villégiature, baux de pourvoiries, baux d'érablières, loyers et redevances des carrières et sablières, etc.) provenant du territoire de la MRC pour lui permettre notamment, d'assurer une gestion et une mise en valeur des aires protégées et de les rendre accessibles au public.

- 2) Que les futurs comités de conservation à mettre en place pour ces aires protégées, respectent les limites des MRC (exemple : rivière Dumoine).
- 3) Que l'aire protégée de la rivière Dumoine (à cause de son impact important sur la possibilité forestière) soit limitée à 250 mètres de la rivière (le Ministère propose de protéger de 1 à 15 km de chaque côté de la rivière).

Le mémoire est transmis d'avance aux municipalités locales pour consultation.

Dépôt du mémoire (pour adoption par le conseil des maires) :
28 novembre 2012.

Date limite pour déposer un mémoire : 6 décembre 2012.

Présentation des mémoires (audiences publiques) : à partir du 10 décembre 2012.

11-12-407A

Entente MRCT – WLFN concernant la structure de fonctionnement des zecs Dumoine et Maganasipi.

Le préfet dépose au C. A. un projet d'entente avec la communauté de Wolf Lake First Nation concernant la gouvernance et les structures de fonctionnement des zecs Dumoine et Maganasipi.

Considérant que cette entente est un très bel exemple de partenariat possible entre la communauté de Wolf Lake First Nation et la MRC de Témiscamingue;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la MRC de revoir les structures de fonctionnement et de gouvernance des zecs Dumoine et Maganasipi, toutes deux situées en TNO;

Considérant que cette entente établie des paramètres clairs et précis sur le fonctionnement d'un comité ad hoc, qui aura comme mandat principal d'évaluer et de faire des recommandations sur les structures de fonctionnement et de gouvernance des zecs Dumoine et Maganasipi;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la signature de l'entente, par le préfet, avec la communauté de Wolf Lake First Nation, tel qu'approuvé par le C. A., laquelle fait partie des présentes comme si au long récitée;
- ❖ De nommer à titre de représentant de la MRCT, pour siéger sur ce comité ad hoc, le préfet, M. Arnaud Warolin, et le maire de Témiscaming, M. Philippe Barette.

Le dépôt des recommandations est prévu en mai 2013;

La MRCT s'engage pour un montant de 5 000 \$.

Demande d'appui de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et du Club de motoneige du Témiscamingue dans ses démarches, auprès du ministère des Ressources naturelles (MRN), pour permettre l'utilisation du pont de la rivière Antiquois pour la saison 2012-2013.

11-12-408A

Mise en situation

Le ministère des Ressources naturelles a fermé (avril 2012) le pont sur la rivière Antiquois (sentier de motoneige Trans-Québec n° 63 entre Belleterre et la pourvoirie du lac Joncas). Le pontage est en bon état, mais l'érosion sous les fondations est importante. La saison débute bientôt. Bien que le financement des réparations ne soit pas un problème, le temps de monter le projet et de le faire approuver est trop court. Le Club de motoneige cherche un compromis avec le MRN : permettre le passage des motoneiges sur le pont, mais interdire le passage de la surfaceuse, faire les réparations nécessaires au printemps 2013. Le MRN refuse tout passage sur le pont.

Ce sentier de motoneige Trans-Québec est un lien important entre le secteur Est et l'Outaouais.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la Fédération ainsi que le Club de motoneige du Témiscamingue dans leurs démarches requérant du Ministère (MRN) l'utilisation du pont de la rivière Antiquois pour la saison 2012-2013.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

11-12-409A

Appui au projet « Becs et Jardins 2013 – Sentier Urbain » à Nédélec.

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer le projet « Becs et Jardins 2013 – Sentier Urbain » à Nédélec, élaboré dans le cadre du programme « Connexion compétences » de Service Canada.

Le projet favorise l'insertion socioprofessionnelle de jeunes témiscamiens par une gamme d'activités et d'ateliers ainsi que par un suivi psychosocial. Ces éléments rendent votre projet très intéressant pour le développement personnel des jeunes, qui contribueront par la suite à la société. De plus, « Becs et Jardins » constitue une valeur ajoutée pour la municipalité de Nédélec qui travaille actuellement à améliorer sa situation pour changer son statut de municipalité dévitalisée. Finalement, les projets réalisés au cours des dernières années par Sentier Urbain ont permis d'offrir un endroit naturel très enrichissant pour les Nédélecis et pour l'ensemble des Témiscamiens, contribuant ainsi à stimuler la biodiversité locale et à conscientiser la population sur l'environnement.

La MRC de Témiscamingue est fière d'appuyer ce projet et souhaite qu'il puisse se réaliser intégralement.

11-12-410A **Fonds des municipalités dévitalisées.**

La MRC a reçu les sommes à remettre aux municipalités dévitalisées, lesquelles seront réacheminées dans le plus bref délai.

11-12-411A **Bois qui sort du Témiscamingue.**

Des inquiétudes ont été soulevées par le C. A. concernant la possibilité que Tembec aurait vendu 250 m³ de bois de déroulage à Masonite Mégantic.

Une lettre sera envoyée au ministre des Ressources naturelles pour demander au Ministère qu'il explique à la MRC sa décision de laisser sortir de la MRC du bois récolté sur notre territoire.

La MRC vérifiera si le MRN et Tembec ont tenté de trouver des acheteurs locaux avant d'envoyer le bois dans un autre territoire.

11-12-412A **Forêt de proximité.**

Dans le secteur St-Édouard-de-Fabre, un volume d'environ 50 000 m³ seraient vendus à l'encan et selon toute vraisemblance, Tembec en serait l'acheteur.

Pour le C. A., le bois coupé dans la forêt de proximité devrait être conservé à cette fin.

Le C. A. demande au préfet d'intervenir auprès du directeur régional du MRN afin de s'assurer que le bois prévu en « forêt de proximité » soit exploité selon le concept des lots intramunicipaux c'est-à-dire par le milieu. Le préfet rencontrera le directeur régional et écrira une lettre au Ministre.

11-12-413A **Plan de développement du lac Kipawa et PDZA.**

Le C. A. prend acte que la MRC de Témiscamingue a reçu, au cours du dernier mois, une aide financière de 75 000 \$ de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Ce montant provient du Plan régional de développement intégré des ressources du territoire (PRDIRT). Ce montant permettra à la MRC de Témiscamingue d'effectuer un plan de développement concerté du lac Kipawa, essentiel pour tout projet de mise en valeur ou de développement récréotouristique du lac Kipawa. Le projet total est de 100 000 \$, la MRC fournira 25 000 \$ provenant du budget TNO Les Lacs-du-Témiscamingue.

Le C. A. prend également acte que la MRC de Témiscamingue est l'une des six MRC au Québec à avoir été acceptée pour la mise en place d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). La MRC recevra donc une aide financière de l'ordre de 40 000 \$ provenant du MAPAQ, afin de la soutenir pour la réalisation de ce Plan. Le projet total est évalué à 240 000 \$.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

11-12-414A

Aucune question n'est posée.

11-12-415A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 28 novembre 2012
- C. A. : 5 décembre 2012

Il est 19 h 30.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.